

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ASSIER  
Délibération n° 2026-06-013****Nombre de conseillers****en exercice : 15      présents : 15      absents : 0      votants : 10      pour : 10      contre : 0  
abstention : 0****L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 20h00**

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur HUG Maxime, maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

**Présents** : Mmes CAYROL Maëlys – MORINIERE Agnès - DOUMENC Sophie – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCHRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques – SALES Jean-Pierre.  
Mme Sylvie THAMIE a été élue secrétaire de séance.

**Objet** : Désignation des membres de la commission communale « Cœur de Village »

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n° 2026-04-17 du 02 avril 2026 désignant Monsieur HUG Maxime, Président de la Commission Communale « Cœur de Village »

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de cette commission ;

Après appel à candidatures et conformément aux dispositions légales applicables ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La commission communale « Cœur de Village » est composée des membres suivants :

- M. HUG Maxime, Président
- M. CARLETTI Marc, membre
- Mme MURAT Laurence, membre
- Mme THAMIE Sylvie, membre
- Mme MURAT Marianne, membre
- M. SALES Jean-Pierre, membre
- Mme COLLIN Claire, membre
- M. MONTAL Jacques, membre
- M. DELFAUD Alexandre, membre
- M. SAGNE Lionel, membre
- M. GRAVES Frédéric, membre
- Mme MERLE Maryline, membre
- M. DECHAMP Guy, membre.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance  
Sylvie THAMIELe Maire  
Maxime HUG